

limité

Avantages et inconvénients des panneaux photovoltaïques

WALLONIE

Les avantages

Le compteur peut tourner à l'envers. Cet avantage disparaîtra au 1^{er} janvier 2024 pour les nouvelles installations.

BRUXELLES

Les avantages

Octroi de certificats verts (2,7) pour chaque MWh produit

Les inconvénients

Il faut payer le tarif prosumer pour l'utilisation du réseau. Cette redevance est partiellement compensée par une prime jusque fin 2023.

Les inconvénients

Le compteur ne tourne plus à l'envers. Le surplus peut néanmoins être revendu à un fournisseur d'électricité mais à un prix inférieur à celui du prix du marché (environ 20 cents)

panneaux photovoltaïques Un investissement vite rentable

J.-F.M.

Produire soi-même son électricité – du moins partiellement –, c'est le rêve nourri par pas mal de monde en ces temps d'envolée des prix. C'est possible avec des panneaux solaires, mais l'investissement en vaut-il la peine ? La réponse est oui. Malgré la disparition d'une série de mécanismes de soutien, l'opération reste très intéressante, nous confirment tous nos interlocuteurs. « Si on divise le prix d'achat de l'installation (et un peu de frais d'entretien) par le nombre de kWh qui seront produits pendant vingt ans, un ménage peut produire son électricité au prix de dix cents par kilowattheure », résume Benjamin Wilkin, directeur de l'ASBL Energie commune. « Or aujourd'hui les prix de l'électricité tournent autour des 50 cents... Avec ces niveaux de prix, le retour sur investissement est d'environ cinq ans en Wallonie. »

Bien sûr, personne ne sait comment vont évoluer les prix à l'avenir... A Bruxelles, le dispositif d'aide est calibré pour que le particulier ait un retour sur investissement en sept ans, mais les prix de l'électricité sont tellement élevés que ce délai s'est fortement raccourci ces derniers mois, ce qui a amené le régulateur bruxellois Brugel à proposer au gouvernement début septembre une diminution du niveau de soutien de 19 à 30 %...

La première chose à faire avant d'investir dans des panneaux solaires est de s'assurer du potentiel de son toit. Une orientation sud est évidemment idéale, mais une orientation est ou ouest ne doit pas être vue comme un obstacle. Que du contraire, indiquent les spécialistes. « Equiper de panneaux ses deux toitures l'une à l'est, l'autre à l'ouest permet de bénéficier d'un ensoleillement plus longtemps durant la journée », souligne Benjamin Wilkin. « Dans une logique d'autoconsommation de son électricité – poussée par les pouvoirs publics –, c'est mieux d'avoir une production étalée sur l'ensemble de la journée plutôt qu'une production intense pendant un plus court laps de temps. » A noter que la productivité des panneaux dépendra aussi de l'inclinaison du toit (35 % étant l'inclinaison idéale).

Se pose aussi la question du dimensionnement de l'installation. Par le passé, on recommandait aux particuliers d'installer une capacité de production similaire à celle de la consommation en électricité annuelle du ménage. Une vision dépassée, selon Gilles Maes, spécialiste des énergies renouvelables chez Bruxelles Environnement. « Si vous avez les moyens, nous recommandons de couvrir le maximum de ce qui peut l'être sur le toit. Et cela pour deux raisons. D'une part, on va utiliser de plus en plus d'électricité à l'avenir pour de nouveaux usages comme les voitures électriques, les pompes à chaleur... D'autre part, on va pouvoir valoriser le surplus en le revendant à des communautés d'énergie ou aux voisins. »

De quel budget parle-t-on ? Tout dépend évidemment de la taille de l'installation, des conditions d'accès au toit... Pour une installation de cinq kilowatts crête (unité de mesure qui indique la puissance délivrable du panneau solaire dans les conditions optimales) permettant de produire 3.500 à 4.000 MWh, on sera aux alentours des 7.000 euros. On oscille généralement dans une fourchette comprise entre 5.000 et 10.000 euros.

Le premier bénéfice à tirer de son installation provient de l'électricité qu'on ne doit pas acheter à son fournisseur. On estime en moyenne qu'un ménage autoconsomme entre 30 et 50 % de sa production. Sachant que le prix de l'électricité tourne aujourd'hui autour des 50 cents le kWh, cela peut représenter une belle économie. Ce n'est pas le seul point à prendre en compte dans le calcul du retour sur investissement. D'autres recettes et coûts variant d'une Région à l'autre rentrent en ligne de compte.

En Wallonie

En Wallonie, il n'y a plus aucune aide directe à l'installation et à la production. Les primes et les certificats verts ont disparu mais il reste le système – très avantageux – du compteur qui tourne à l'envers. Tout le surplus d'électricité que vous injectez dans le réseau vient en déduction de votre consommation. Cela revient en réalité à ce que votre fournisseur vous rachète l'électricité au prix où il vous la facture (taxes et coûts de distribution compris donc). Cette compensation se fait au prorata de la consommation du ménage. On ne peut pas revendre plus que ce que l'on a consommé. Attention, ce système est appelé à disparaître. A partir du 1^{er} janvier 2024, le compteur ne pourra plus tourner à l'envers pour les nouvelles installations. Ceux qui auront installé leurs panneaux avant cette date pourront bénéficier de la mesure jusqu'au 31 décembre 2030. Vu l'allongement des délais pour obtenir une installation, il ne faut donc plus traîner...

Dans la colonne des coûts, le futur propriétaire wallon de panneaux photovoltaïques ne doit pas oublier de prendre en compte le tarif prosumer, à

payer pour l'utilisation du réseau de distribution d'électricité. Ce tarif peut être forfaitaire (basé sur une autoconsommation de 37,76 %) et varie en fonction de la puissance de l'installation et du gestionnaire de réseau. Pour une puissance installée de 3.700 watts crête, un habitant de Wavre paie 276,3 euros cette année. Le tarif peut aussi être proportionnel – le montant varie également en fonction de la quantité exacte d'électricité injectée sur le réseau –, ce qui implique de posséder un compteur double flux. A noter qu'en 2022 et 2023, une prime compense 54,27 % de la redevance prosumer mais qu'elle disparaîtra en 2024.

Un autre type de frais est apparu récemment pour les clients des fournisseurs Mega (nouveaux contrats) et Octa+ dotés d'un compteur analogique. Ceux-ci facturent désormais aux propriétaires de panneaux photovoltaïques des « frais d'équilibrage ». Ils justifient cela par le fait qu'ils doivent engager davantage de frais pour assurer l'équilibre du réseau électrique. Ces frais varient en fonction de la capacité de l'onduleur du client. Pour les nouveaux contrats conclus en septembre et pour les renouvellements de contrats en novembre, Mega facture par exemple 15 euros par kWh de capacité d'onduleur chaque mois. « Pour une famille dont l'onduleur moyen est de quatre kWh, cela représente 60 euros supplémentaires par mois ou pas moins de 720 euros supplémentaires sur une base annuelle », a estimé Test-Achats.

A Bruxelles

A Bruxelles, le propriétaire de panneaux photovoltaïques peut toujours bénéficier de certificats verts et ce pendant une durée de dix ans. Les nouvelles installations de moins de 5 kWc reçoivent 2,7 certificats par MWh produit. Le prix minimum d'un certificat vert est de 65 euros, mais les prix varient aujourd'hui entre 90 et 95 euros sur le marché. Pour une installation moyenne (3.500 – 4.000 kWh), cela signifie donc une recette annuelle comprise entre 730 et 1.000 euros par an. Attention, vu l'explosion des prix de l'énergie qui entraîne un retour sur investissement plus rapide, Brugel a proposé au gouvernement de ramener le nombre de certificats verts à 1,9 CV/MWh à partir de janvier 2023.

Par contre, la possibilité de voir tourner son compteur à l'envers comme en Wallonie n'existe plus dans la capitale. Le prosumer bruxellois peut valoriser son surplus en le revendant à son fournisseur mais à des prix plus bas que ceux du marché. Ce tarif d'injection dépend du contrat que l'on a signé avec son fournisseur d'énergie. Si c'est un contrat variable, les prix de rachat seront plus élevés qu'avec un contrat fixe. Pour ce premier type de contrat, on tourne aujourd'hui autour des 20 cents d'euro le kWh, soit moins de la moitié du prix du marché. Pour une production de 3.500 kWh dont 35 % sont autoconsommés, on parle de 455 euros de rentrées sur un an.

On le voit, les paramètres à prendre en compte dans le calcul de rentabilité sont nombreux et évoluent sans cesse, qu'il s'agisse du prix de l'électricité ou de la réglementation. Les délais de livraison, eux, ne font que s'allonger vu la forte demande...

Si vous avez les moyens, nous recommandons de couvrir le maximum de ce qui peut l'être sur le toit

Gilles Maes

Spécialiste des énergies renouvelables chez Bruxelles Environnement



Equiper de panneaux ses deux toitures, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, permet de bénéficier d'un ensoleillement plus longtemps durant la journée

Benjamin Wilkin

Directeur de l'ASBL Energie commune



WWW.JEOPY-ILLUSTRATION.COM